

RESTAURATION : le restaurateur toulousain Michel Sarran débouté par la justice dans son procès contre Axa

Le chef toulousain Michel Sarran avait attaqué son assureur [AXA](#) / T : 01.40.75.57.00 en justice en juillet car, jouant sur les clauses, Axa n'a pas indemnisé le restaurateur malgré les pertes d'exploitation dues au Covid-19. Mais le tribunal de commerce a débouté le célèbre restaurateur toulousain. Selon Michel Sarran, ses pertes avoisineraient 200 000 euros.

www.michel-sarran.com/fr